

Aux chefs d'établissement,

Depuis plusieurs années, une commission EARS a été constituée, elle a pour mission de veiller de faire de l'EARS un enjeu fondamental transversal, simple et porté par tous tout au long de la scolarité de l'enfant et du jeune. Elle interroge les dispositifs proposés et souhaite favoriser l'implication de la communauté éducative autour de cette question. Depuis plusieurs années, le CLER intervient en proposant des séances d'EARS aux élèves de cycle 3 et aux collégiens dans les écoles qui en font la demande. La commission a proposé de faire évoluer le dispositif en ciblant deux axes de travail :

- Accompagner l'expérimentation en équipe école sur un petit secteur d'établissements volontaires pour proposer un parcours adapté tout au long de la scolarité primaire, de la maternelle au CM2.
- Faire une pause dans les interventions du CLER financées par la DDEC afin d'en mesurer les effets. Une évaluation sera envoyée aux établissements.

Nous réaffirmons notre priorité pour l'EARS, nous souhaitons que chaque élève puisse être accompagné, au fil de sa scolarité de manière adaptée en fonction de son âge et en accord avec le projet de l'Enseignement catholique. Les deux orientations prises nous permettront d'envisager une politique plus pertinente, plus ambitieuse pour développer l'EARS dans notre diocèse.

Les écoles qui tiennent à poursuivre le programme dans la configuration initiale pourront s'adresser directement au CLER, ou à une autre association (nous contacter pour en discuter), en revanche aucun financement ne sera assuré par la DDEC cette année.

A Saint-Brieuc, le 4 octobre 2021

Au nom de la commission EARS,  
Chantal Philippe